



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation	CH138A
Utilisation de la préparation	Impression jet d'encre.
Synonyme(s)	ColorSpan 0901147-004
Famille chimique	Mélange d'acrylate/polymère/pigment
N° CAS	Mélange
Identification de la société	Hewlett-Packard Luxembourg SCA 7a Rue Robert Stümper Luxembourg Téléphone 352 49 92 61
	Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 E-mail: hpcustomerinquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 32 70 245 245

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Xi, R36/38, R52/53
Effets aigus sur la santé	
Contact avec la peau	Eviter le contact avec la peau. Le contact avec la peau provoque des irritations.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.
Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit. L'inhalation des vapeurs ou des brumes du produit peut être irritante pour le système respiratoire.
Ingestion	Dans des conditions normales d'utilisation, l'ingestion de vapeur n'est pas une voie d'exposition majeure. Nocif en cas d'ingestion.
Effets potentiels sur la santé	
Mode d'exposition	Les risques d'exposition dans des conditions normales d'utilisation s'effectuent par la peau et les yeux et par inhalation
Dangers physiques	Non classé comme présentant un risque physique.
Dangers pour la santé	Irritant pour les yeux et la peau.
Dangers pour l'Environnement	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant/substance	Numéro CAS	% en poids	Numéro UE	Classification UE
Acrylic Acid, Monoalkyl, Alkylaryl Ester	3076-04-8	10-30	221-351-8	Xi, N, R36/37/38, 51/53
Multifunctional Acrylate	84170-74-1	10-30		Xi, R36/38
Caprolactame (n-vinyl)	2235-00-9	10-30	218-787-6	Xi, Xn, R22, 36
Substituted Phosphine Oxide	75980-60-8	1-5	278-355-8	Xn, R52/53, 62
2-Benzoyl-2-Dimethylamino-4-Morpholinobut	119313-12-1	0-1	404-360-3	N, R50/53

## 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Amener immédiatement la personne au grand air Si la personne affectée ne respire pas, administrer de la respiration assistée. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
------------	---



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<b>Contact avec la peau</b>	En cas de contact, retirer immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer la peau à grande eau. Laver les vêtements séparément avant réutilisation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche à l'eau. Donner plusieurs verres d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Point d'éclair et méthode</b>	> 95 ° C (> 203 ° F) Coupe fermée;
<b>Matériel/instructions de lutte contre l'incendie</b>	Enlever les conteneurs des zones présentant des risques d'incendie si cette pratique est sans danger. Ne pas toucher le matériau répandu. Pas de feux de signalisation, pas de flamme et ne pas fumer dans la zone de danger. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risques. Utiliser un jet d'eau pour diminuer les vapeurs. Isoler la zone jusqu'à ce que l
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Produit chimique sec, mousse, gaz carbonique. Ne pas utiliser d'eau. Utiliser de l'eau pour rafraîchir les récipients exposés à l'incendie et pour protéger le personnel.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
<b>Risques inhabituels de feu &amp; d'explosion</b>	L'incendie peut produire une fumée épaisse, irritante.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
<b>Précautions en matière d'environnement</b>	Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants (sauf pour l'hydrazine).

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit. Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel.
<b>Stockage</b>	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à distance d'oxydants puissants. Ne pas entreposer près des acides. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir hors de portée des enfants.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection respiratoire</b>	Veiller à une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<b>Protection des yeux</b>	Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). Équiper le voisinage immédiat de la zone de travail d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination rapide.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Éviter tout contact de cette substance avec la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	Non disponible.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Formule</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Noire
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	> 100 ° C (> 212 ° F) (@ 760mmHg)
<b>Point d'éclair</b>	> 95 ° C (> 203 ° F) Coupe fermée;
<b>Inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	< 0.1 g/g
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	10 - 30 cP
<b>Densité de la vapeur</b>	> 1
<b>Taux d'évaporation</b>	< 0.05 AcBu
<b>Point de fusion</b>	Non disponible.
<b>Point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'autocombustion</b>	Non disponible.
<b>densité</b>	1.02 - 1.1
<b>COV</b>	< 95 g/l

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Situations à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Exposition au soleil.
<b>Produits à éviter</b>	Acides forts, alcalis et agents d'oxydation.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse peut se produire.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité chronique</b>	L'exposition prolongée provoque une irritation locale de la peau et des muqueuses, et spécialement des yeux.
<b>Tératogénicité</b>	Aucun.
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Toxicité en milieu aquatique</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.
-------------------------------------	---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Empêcher que ce produit ne s'écoule dans les égouts ou les réserves d'eau. Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.
--	---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

### IMDG

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

### IATA

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

**Général** non réglementé

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Étiquetage

#### Contient

2-Benzoyl-2-Diméthylamino-4-Morpholinobutyrophenone, Acrylic Acid, Monoalkyl, Alkylaryl Ester, Caprolactame (n-vinyl), Multifunctional Acrylate, Substituted Phosphine Oxide

#### Symbole(s)



Irritant

#### Phrase(s) R

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Phrase(s) S

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

## 16. AUTRES DONNÉES

### Informations relatives au fabricant

Hewlett-Packard  
11311 K-Tel Drive  
Minnetonka, MN 55343 US  
Informations sur le produit 1-800-925-0563



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Liste des phrases R pertinentes

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.  
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

## Clause de non responsabilité

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

## Date de publication

le 01-03-09

## Explication des abréviations

<b>ACGIH</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland Open Cup
<b>DOT</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>TPN</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA - Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils